

AFFAIRE N°6 - Acquisition d'un terrain appartenant à M. VALLY Issop Mamode situé dans la ZAD des Patates à Durand.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de la ZAD des Patates à Durand, la SEDRE envisage l'acquisition d'un terrain de 665 m² situé chemin Finette au Bois de Néfles Sainte-Clotilde, cadastré CS 141 partie appartenant à M. VALLY Issop Mamode.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain, soit la somme de 13 760 F, ainsi que les honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense est prévue sur l'emprunt contracté auprès de la C. D. C. pour la constitution de réserves foncières.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vu

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Denis le Basôit 1976

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE